



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 30 septembre 2010

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

Suite à la démission d'un Conseiller, dont lecture de la lettre sera faite dans les communications du bureau, le président précise que le nombre de Conseillers et Conseillères est de 74.

L'appel fait constater la présence de 70 Conseillers et Conseillères.

Il y a 4 excusés (Mmes Marie-José Bratcov, Claudia Cela, Emilie Chitra et M. Christian Gander).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Modification de l'ordre du jour: rajout d'un point 16: nomination d'un-e délégué-e auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».

Le bureau du Conseil a reçu une motion et une interpellation.

Motion de M. Amado Ribeiro Marco Fulvio intitulée «Pour une révision du Plan Directeur Régional». Le président lui demande s'il désire développer sa motion séance tenante.

M. Amado Ribeiro répond que, vu l'ordre du jour chargé, il développera sa motion lors du Conseil du 11 novembre 2010.

Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Pont sur la Promenthouse permettant une liaison piétonne Gland – Prangins évitant le Pont Farbel». Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Waeger s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Waeger répond que, vu l'ordre du jour chargé, il développera son interpellation lors du Conseil du 11 novembre 2010.

Motion et interpellation seront portées à l'ordre du jour du Conseil communal du 11 novembre 2010.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2010.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Préavis municipal N° 87 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'une piscine couverte.
6. Préavis municipal N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

7. Préavis municipal N° 90 relatif à la réalisation des infrastructures routières concernant le plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».
8. Préavis municipal N° 91 relatif à la construction d'un îlot modérateur de trafic au carrefour de la rue de l'Etraz et de la rue de la Paix.
9. Préavis municipal N° 92 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu-dit «Montoly».
10. Préavis municipal N° 93 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2011 - 2016

Autres objets

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur de la réalisation d'un passage sous-voies avant 2030!» et nomination d'une Commission.
12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Possible transfert du poste de police dans le périmètre de la gare».
13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la gare et riverains: quelles solutions?».
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Les zones 30: la mobilité douce est-elle en danger?».
15. Nomination d'une Commission pour l'étude de la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».
16. Nomination d'un-e délégué-e auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».

Divers

17. Divers + Propositions individuelles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 septembre 2010.

La discussion est ouverte.

- M. Amado Ribeiro: signale qu'il était excusé et non absent pour cette séance, il demande de procéder à la correction.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La correction est portée au procès-verbal de ce soir.

Le président rappelle que les excuses doivent être adressées au président ou à la secrétaire du Conseil communal.

Décision

Le Conseil communal avec une abstention signifiée accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2010.

3. Communications du bureau

- Les membres du bureau étaient présents le 13 septembre lors de la soirée organisée par la Municipalité à l'attention des nouveaux citoyens et électeurs de la commune. Un diaporama sur le Conseil communal, le fonctionnement politique communal et l'organisation des différents partis politiques y étaient présentés. Un document était distribué à cette occasion. La soirée fut un succès. Nos remerciements vont à la Municipalité pour cette initiative qui devrait être renouvelée chaque année.
- Le 23 septembre, reçu la démission de M. Alain Pernet, membre radical du Conseil communal depuis 2006, dont lecture est faite.

- Le 26 septembre, le bureau élargi aidé par M. Brugger, huissier et trois étudiants a tenu le bureau de vote et procédé au dépouillement des votations fédérale et cantonales. Les résultats de Gland sont les suivants:

Objet 1 CH Assurance chômage: participation: 40,38%. Refusé par 1'357 non et 969 oui.

Objet 1 VD Fusion des communes: participation: 39,19%. Accepté par 2'026 oui et 192 non.

Objet 2 VD Juridiction bail: participation: 39,41%. Refusé par 1'207 non et 1'028 oui.

- Le 27 septembre, le bureau a rencontré la Municipalité pour préparer la séance du Conseil communal du 11 novembre.
- Le 29 septembre, le bureau in corpore s'est entraîné au stand de tir en vue de sa participation au Tir de l'amitié du 2 octobre.
- Le président rappelle que l'usage du micro est vivement souhaité afin de faciliter le travail de la secrétaire.
- Le dicton du jour: «Toute réalité ne prend son sens qu'à partir de l'instant où l'homme lui en donne un. La réalité ne devient absurde que quand l'homme enlève le sens qu'il lui avait attribué précédemment». Vaclav Havel.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegnny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Inauguration du nouveau terrain de football:** elle aura lieu le 11 octobre 2010 à 19h30. Pour marquer cet événement, une rencontre amicale opposera des membres de la Municipalité, du Conseil communal et du personnel communal au FC Gland Vétérans. Les personnes désireuses d'y participer sont priées de s'inscrire jusqu'au 6 octobre auprès du secrétariat municipal.
- **Personnel communal:** 1^{er} octobre, entrée en fonction de M. Cyril Allenbach en tant que paysagiste-horticulteur.
- **Réseau d'accueil des Toblerones:** le 29 septembre, le Conseil intercommunal du Réseau d'accueil a approuvé l'adhésion de la commune de St-George. Précédemment affiliée à l'AJEMA district de Morges, St-George a adhéré au district de Nyon et a demandé de faire partie du RAT. Le Conseil intercommunal a approuvé la répartition de la subvention rétroactive 2007-2008 de la FAJE se montant à Fr. 859'330.-. Les personnes souhaitant plus de détails peuvent le faire auprès de M. Cretegnny.
- **Projet d'agglomération franco-valdo-genevois:** à 18h, le 7 octobre aura lieu à l'Aula de l'Agroscope de Changins une séance d'information sur le Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA).
- **Divers:** le 1^{er} octobre, l'Académie internationale de musique Menuhin s'installe au Château de Coppet. 16 jeunes talents suivront, pendant quelques années, une formation supérieure. Ils seront amenés à côtoyer les habitants de la région, à participer à la vie culturelle locale et à fréquenter les studios d'enregistrement de la Société Dimenec. Quelques étudiants sont encore à la recherche de logements, toute proposition est la bienvenue.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Transports scolaires:** les doublures scolaires de 8h arrivent à tenir leurs horaires, par contre le TUG sera décalé de quelques minutes pour assurer l'horaire. Les utilisateurs seront informés. Les réponses aux questions concernant l'arrivée de la zone tarifaire Mobilis à Gland seront transmises en première lecture au Conseil du 11 novembre (réponses aux 2 postulats).
- **Parascolaire:** le restaurant scolaire connaît depuis le début de l'année scolaire une hausse de fréquentation d'environ 50 repas par jour. Il est livré également autant de repas supplémentaires à une école privée de la région. Au vu de l'augmentation de la demande, le DSR a dû engager une nouvelle collaboratrice à 80%. Cet engagement ainsi que la réorganisation des files d'attente devraient contribuer à fluidifier l'accès au restaurant scolaire.

- **Culture:** une convention avec un traiteur a été signée concernant l'utilisation du bar du théâtre. Les associations culturelles Art Loisir Gland et Les Concerts de Gland feront régulièrement appel à cette personne. Il sera possible de louer le théâtre avec ou sans les prestations de ce traiteur.
- **Prévention Jeunesse:** la Municipalité a décidé de donner suite à une demande de Pro Juventute afin que les parents d'un premier enfant et qui le souhaiteraient, reçoivent gratuitement pendant une année, grâce au financement de la commune, les «Messages aux parents» qui prodiguent des conseils touchant aux soins, à l'alimentation, au développement et à l'éducation des jeunes enfants.
- **Intégration:** rappel de la fête multiculturelle du 3 octobre se déroulant entre 11h et 17h..

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** remboursé, vu l'excellence de la trésorerie, un emprunt de Fr. 4 Mio arrivant à échéance au 30 septembre.
- **Sport:** la patinoire itinérante sera ouverte du 26 novembre 2010 au 6 mars 2011.
- **Diagnostic communautaire:** aura lieu le 1^{er} octobre à 17h au Théâtre de Grand-Champ. Diverses informations ont été faites afin d'avoir un maximum de personnes. Pro Senectute établira, d'ici fin novembre, un rapport à l'attention de la Municipalité. Après analyse et pour donner suite à ce projet, un préavis sera présenté.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Plan Directeur de la Région de Nyon:** la consultation publique se termine le 11 octobre. Toutes remarques ou suggestions sont les bienvenues, elles seront relayées au niveau du COPIL par MM. Cretegnny et Genoud, membres.
- **Analyse énergétique du collège «Les Perrerets»:** reçue avec esquisses de mise en valeur du collège sur l'enveloppe, le chauffage, la ventilation, l'électricité, l'énergie. Préavis dans le premier semestre 2011.
- **Grand-Champ:** la deuxième partie des travaux liés au préavis N° 78 se déroulera pendant les vacances d'automne. La réfection du sol de la salle omnisports se fera dans la même couleur et sans incidence sur le prix.
- **Bâtiment «Administration» Gd-Rue:** l'appartement laissé libre par le départ de M. Uldry, concierge, a été rafraîchi. Des bureaux ont été créés pour le syndic, les municipaux et une salle de conférence qui sera mise à disposition des commissions du Conseil.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** des travaux nécessitant une fermeture de la route du Domaine Impérial auront lieu dans la nuit du 4 au 5 octobre entre 22h et 06h. Les résidents et utilisateurs du site en ont été informés. Une séance publique de présentation du projet du pont autoroutier sis à la route de Luins aura lieu le 14 octobre à 20h à Montoly. Cette information ouverte à tous est organisée par l'OFROU en partenariat avec la Municipalité.
- **Rives du lac:** concernant le renouvellement de la concession d'eau propriété «La Tourangelle». La Municipalité, à la suite du dernier Conseil, a transmis un courrier à la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DES), Mme la Conseillère d'Etat de Quattro, pour lui signifier la surprise et l'interrogation suscitées par le revirement quant à la décision prise par le SESA dans ce dossier. L'interpellation de M. Favez et la réponse donnée à ce dernier par la Municipalité ont aussi été relatées. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue. Depuis le dernier Conseil, ce dossier a connu quelques rebondissements: sur la base de la confirmation du SESA et le retrait du recours par la recourante, la Cour de droit administratif et public (CDAP), en date du 8 septembre, clôturait ce dossier en confirmant que la servitude existante demeurerait inchangée dans son assiette et son tracé actuel. Le 10 septembre, Mme de Quattro écrivait à la CDAP pour lui signifier qu'aucune nouvelle

décision n'avait été prise par le SESA depuis le 10 juin 2010, à savoir: la prolongation de la servitude sur l'entier de la parcelle, demandée par la Municipalité à l'époque, et invitait le juge à réviser sa décision. Par ce courrier, elle réfute très clairement les informations transmises en date du 30 août par le SESA qui mentionnait agir au nom du Département. Dès lors, la situation est la suivante: la CDAP se pose la question de savoir si les recourants n'ont pas été induit en erreur par la prise de position du SESA, auquel cas le retrait du recours serait affecté d'un vice de forme qui justifierait la révision de la décision de la CDAP et la reprise de la procédure. Les recourants ont demandé à la Cheffe du Département de se déterminer sur la décision finale du DES et le juge leur a accordé un délai au 8 octobre pour savoir s'ils maintiennent ou non leur recours. A suivre.

- **Service des eaux:** le 25 mars, le Conseil avait été informé qu'un mandat d'étude avait été attribué afin d'évaluer la faisabilité technique et financière du concept de production d'électricité par turbinage au sein du réseau d'eau. L'étude ayant confirmé cette faisabilité, la Municipalité en tant que propriétaire de l'ouvrage et le Conseil d'administration de la SEIC en tant qu'investisseur ont donné leur accord à la mise en œuvre d'une installation de turbinage de l'eau potable dans le réservoir de Château Grillet. L'installation devrait être en service d'ici fin mars 2011.

- **Service du feu:** le SDIS Gland Région a reçu de la part de l'ECA un nouveau véhicule d'extinction "tonne pompe" d'une capacité de 2'000l. Ce véhicule reste propriété de l'ECA et remplace un ancien datant de 1975.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 87 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'une piscine couverte.

- Mme Meigniez, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux Commissions ne vont pas dans le même sens que les conclusions municipales et ouvre la discussion.
- M. Chuffart: *«ardent supporter de la piscine, je suis surpris par le refus à l'unanimité des Commissions technique et Finances de ce préavis. Lors du Conseil du 3 septembre 2009, une forte majorité, 36 oui, 16 non et 8 abstentions, avait approuvé la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet ouvrant la voie à un concours d'architecture, alors que la Commission chargée d'étudier cette réponse l'avait rejetée à l'unanimité. Dans son rapport, elle écrivait même que "en cas d'acceptation de la réponse municipale, le Conseil n'aurait plus d'autres possibilités que de dire oui ou non à un futur concours d'architecture". La majorité du Conseil avait estimé qu'il fallait aller de l'avant. Allons de l'avant et acceptons ce préavis. Le lieu proposé n'est, peut-être, pas optimal, mais y a-t-il un lieu optimal? Il offre, par contre, un grand nombre d'avantages, qu'il ne faut pas négliger, par exemple: a) il est proche des habitations, donc il sera facilement accessible à pied, en vélo ou par les transports en commun, un atout majeur pour les écoliers, les seniors, les résidents des futurs nouveaux immeubles multigénérationnel ou éco-quartier; b) la proximité de zones 30 offre une certaine sécurité d'accès pour s'y rendre; c) pour les inconditionnels de la voiture, des parkings sont disponibles et une synergie pour des manifestations à Montoly est possible; d) les autres infrastructures sportives ne sont pas trop éloignées, si bien qu'il sera facile de créer un lieu convivial, dont le manque est un des grands reproches fait à Gland. N'oublions pas que la natation se pratique à tout âge, donc en famille sans distinction de génération. En outre, ayant assisté en juin 2009 à une présentation de M. Finini, ici présent, sur l'attractivité de Gland pour une entreprise telle que Swissquote, l'un des premiers souhaits qu'il ait exprimé pour améliorer cette attractivité était une piscine. Avec cette piscine, l'attractivité de notre ville en sera améliorée. Pour conclure, je vous demande d'être conscients qu'un refus non seulement enterrerait une piscine à Gland pour au minimum les dix prochaines années mais accentuerait un peu plus l'image de*

Gland comme ville dortoir. Je voterai pour ce préavis car je suis convaincu que la future piscine qui en résultera sera un immense plus pour Gland et vous remercie d'avance de votre soutien à ce préavis».

• **M. Mawjee:** a observé et regretté les échanges parfois agressifs entre les Conseillers lors des discussions de commission sur le préavis et le côté émotif atteint par certains. Le Conseil communal a mandaté deux Commissions pour étudier ce préavis d'une façon approfondie et l'appréhender au mieux des informations. En finalité, les Conseillers restent libres de leur jugement et peuvent l'exprimer en votant en leur âme et conscience. Tous les Glandois attendent une piscine depuis de nombreuses années et il n'y a pas de doute que c'est un besoin confirmé. Puis, M. Mawjee lit son texte: « *Si le préavis 87 présente bien la procédure de sélection du site qui a précédé l'élaboration du préavis, il me semble manquer quelques points importants : a) le préavis ne précise pas si le projet répond à un besoin ludique pour la population ou un besoin en infrastructure sportive et scolaire principalement; b) le site potentiel de la Plage de Gland n'a pas été considéré. Nous espérons que ce n'était qu'un oubli malencontreux; c) le préavis ne précise pas si une analyse des besoins et souhaits a été effectuée auprès de la population ou un échantillon qui a permis de définir le cahier des charges. Partant de ces manquements, il nous semble que ce préavis répond à un besoin sportif, fonctionnel et adapté à un usage scolaire. Il répond partiellement et d'une manière insuffisante aux besoins ludiques de la population de par des manquements de bassins extérieurs, plongeoirs et zones de baignades et de bain de soleil. Ceci permettant aux familles, jeunes et vacanciers de venir se détendre dans un endroit arborisé et néanmoins au soleil. Les différents amendements qui seront présentés ce soir confirmeront ces manquements. Pour une zone de détente et ludique, les désagréments du chemin de fer deviennent significatifs. Surtout, si nous pouvons nous vanter de posséder une grande réserve de faune et flore sur la commune! La disposition des infrastructures sur le domaine du Centre sportif pourra aussi être commentée. Evidemment, nous ne pouvons pas réaliser un projet qui répond aux souhaits de chacun mais il me semble que le nombre de critiques est important et il serait judicieux de les inventorier pour tenir compte des plus pertinentes. Au vu de l'engagement de CHF 11 Millions, nous sommes en droit d'attendre que l'investissement satisfasse aussi bien les besoins fonctionnels que les besoins ludiques de la population. Un tel investissement engage la commune pour 30 ans et au-delà. Nous construisons pour nos enfants et nos petits-enfants. Je comprends que certains Conseillers communaux attendent depuis longtemps cette piscine et aimeraient la voir de leur vivant, mais l'intérêt de la communauté doit prévaloir. Partant du principe de l'usage ludique, plusieurs Conseillers communaux, venant des différents partis politiques de Gland, ont voulu répondre constructivement avec leurs critiques. Un usage ludique des jeux d'eau semble plus adapté au bord du lac. Notre plage de Gland est mal aménagée et le bâtiment hôtelier qui s'y trouve devra être prochainement démoli. Les Glandois demandent un accès au lac, agréable et où ils peuvent venir se promener et se détendre. L'aménagement de cette zone est nécessaire et devra être envisagé prochainement. La zone de détente de l'Île aux Oiseaux n'est pas prêt d'aboutir et elle ne sera accessible que durant 4 mois par année. Alors, si nous aménagions la totalité de la surface, après démolition de l'hôtel et annexe, en zone engazonnée et arborisée, elle deviendrait un joli endroit de détente et promenade pour les Glandois. On pourrait l'agréments avec un restaurant, dans la continuité du commerce actuel. L'aménagement de la grève et ponton rendrait la visite du site encore plus agréable et deviendrait la fierté de nos concitoyens. De nombreux souhaits manquant dans le préavis 87 pourraient être satisfaits. Gland aurait enfin un lieu agréable au bord de l'eau. En plus, la terre récupérée de la creuse pourrait être utilisée sur place pour aménager et augmenter la surface de baignades dans le lac ou de faire des bains de soleil. L'Île aux Oiseaux n'aurait plus sa raison d'être et ceci pourrait constituer un bon compromis avec les différentes organisations.*

La dénivellation de 15m entre la route et le lac, permettrait même d'enterrer complètement une piscine avec les mêmes caractéristiques que celle planifiée à Montoly. Une construction récente à Gland incorpore une piscine intérieure de ce type. D'autres projets de maisons en palier ont aussi montré que la verdure sur les toits n'est plus un problème technique ou architectural. Finalement, ce site ne se trouve qu'à 1 km du site de Montoly. Le surcoût engendré pourrait être largement compensé en combinant les projets de la piscine, de l'aménagement de la plage et celui dévolu pour l'Île aux Oiseaux. J'espère par contre, que la Municipalité ne va pas assigner le seul accès

au lac que nous ayons, pour y ériger un hôtel de charme, qui sera fréquenté principalement par les visiteurs de passage dans notre ville, au détriment des habitants de Gland. Ceci rendrait l'accès au lac beaucoup plus gênant pour les familles et la détente et sera certainement plus onéreux pour ceux qui voudraient en profiter pendant une partie de la soirée. D'autres projets, tels que « Port enterré » poseraient autant de problèmes d'extraction de terre et travaux, compromettant en même temps l'accès au lac à tous les habitants au bénéfice de certains privilégiés contraire aux intérêts de la communauté. Restent les problèmes d'accès, plan de quartier, oppositions des riverains et certainement bien d'autres encore... Ces problèmes ne sont pas différents des autres projets que la commune initie. Un partenariat privé-public pourrait même être recherché avec le plus grand parking privé de Gland, pour ne pas mentionner Schilliger. Les enfants de Mauverney vont bien à la piscine en bus, le chemin de Vy-Creuse est déjà bien chargé pour accueillir le trafic des visiteurs de la piscine à Montoly. J'espère encore que quelque soit le projet que vous sélectionnez, il aura la même émotion et sera aussi ludique que la piscine d'Aubonne.

En conclusion, des problèmes sont existants sur tous les sites et si l'idée vous emballa, je vous invite à refuser le préavis présenté et suivre les recommandations des deux Commissions que vous avez mandatées pour étudier le projet demandant à la Municipalité de tenir compte du site de la Plage dans la liste des sites envisageables et de présenter un nouveau préavis en tenant compte des souhaits de nos concitoyens et après avoir inclus le site de la plage dans leur évaluation».

- **M. Ph. Martinet:** remercie les deux Commissions pour avoir voulu se donner du temps d'une réflexion complémentaire. L'on prend acte de la manière d'engager ce projet qui est mal pensé au niveau du plan de quartier, des aménagements de convivialité telle que la buvette seront, comme l'erreur a été faite il y a des années avec le Centre sportif "En Bord", trop petite pour atteindre une rentabilité intéressante, l'attente sportive est déjà frustrante au départ avec les lignes d'eau et le plongoir. Le projet est minimaliste. Par la grâce du concours d'architecture, arrivera-t-on à en faire le phœnix des projets sportifs? A voir. Après 25 ans de Conseil, il n'apprécie pas de voir la manière dont on traite les gens venant avec une idée alternative, à la fois l'arrogance, la désinformation, l'intox disant il y en a pour 10 ans, un PPA, c'est 3 ans de retard au moins. Il y a une façon d'écraser toute possibilité de créativité de la part du Conseil et il espère que la Municipalité s'y penchera car les électeurs pourraient s'en souvenir.
- **M. Haussauer:** est surpris par les positions des Commissions. Sur le fond, le site de Montoly est un bon endroit tout le monde est d'accord. Il est dit dans les arguments de la Commission des Finances que l'étude ne prend en compte qu'un seul endroit, or le préavis parle de 6 sites étudiés. La Commission technique demande d'étudier l'emplacement de la plage. L'endroit, pour lui, paraît inadapté car décentré, dans une zone résidentielle et il faudrait repasser par un PPA qui serait difficile et prendrait du temps. Avant d'avancer un quelconque autre projet dans ce périmètre, il demande à la Municipalité de produire d'abord l'étude de l'hôtel de la Plage, suite à sa motion déposée il y a 2 ans. Il est incroyable de bétonner cette magnifique parcelle au bord du lac. Il y a des terrains autour du Centre sportif qui conviendraient pour une piscine en plein air. En refusant ce projet, c'est le repousser pour combien de temps? Le projet est perfectible et les amendements de ce soir vont le montrer, mais il pourrait démarrer rapidement et toute la population en profiter. Il encourage les Conseillers à soutenir ce projet.
- **M. Hill:** chaque Commission a fait son travail. Il a été dit que si le projet est refusé, l'on en a pour 10 ans, cela n'est pas vrai. Lorsque le terrain synthétique de football avait été refusé, il avait été dit qu'il y en avait pour trois ou quatre ans, or une année après il était fait. Il faut refuser ce préavis pour avoir plus d'informations.
- **M. Grandjean:** le groupe GdG soutien le projet et afin que l'étude soit étendue, il est déposé les amendements suivants pour que les architectes intègrent dans leurs projets des variantes offrant la possibilité:
 - d'ouvrir de façon significative le bâtiment sur l'extérieur
 - de créer 2 lignes d'eau supplémentaires, les portant ainsi à 8
 - d'y incorporer un plongoir ou, au moins, une planche souple
 - d'envisager un lieu de type buvette ou établissement public convivial, prenant en compte les autres bâtiments du quartier (Espaces verts, Montoly, caserne pompiers)

Pour couvrir les frais d'étude supplémentaires, il est proposé de majorer le crédit alloué d'un montant de Fr. 30'000.- pour l'amener au total de Fr. 346'230.- (TVA comprise).

- Mme Girod: relève que le projet de piscine lui convient. C'est un projet global et sérieux qui permettra le développement des sociétés sportives et des activités pour tous, jeunes, moins jeunes, familles, personnes âgées. Quant au lieu, elle se dit surprise de venir avec un projet à la Plage et ne comprend pas bien la démarche. A Gland, il y a peu d'accès au lac, elle est étonnée que l'on veuille remettre de l'eau au bord de l'eau. Concernant le travail des Commissions, les Conseillers communaux sont là pour étudier les préavis, ils ont le droit de dire oui, de dire non, d'amender ou de venir avec une motion.

- Mme Favez: venait aussi avec des amendements, car ce projet est améliorable. Il se trouve que les siens sont proches de ceux déposés, elle se rallie à ces derniers. Concernant la longueur du bassin et après renseignements, il s'avère qu'en dépassant les 25 m, il n'aurait pas été possible d'organiser des concours, or il est important de pouvoir utiliser la piscine pour des concours. Elle aimerait intégrer un élément supplémentaire sans augmentation financière en déposant le sous-amendement suivant:

- dans le cadre du concours, une pataugeoire extérieure sera intégrée par les architectes dans leurs projets, ceci dans le cadre du crédit pour l'organisation du concours.

Si les amendements sont acceptés, elle votera pour le préavis, dans le cas contraire, elle ne l'acceptera pas car ce projet a trop de manquements. Elle encourage le Conseil à soutenir les amendements.

- M. Genoud: beaucoup de choses se sont dites et il ne peut répondre à tout, mais lorsqu'il est dit que la Municipalité fait de la désinformation, il ne peut l'admettre et cela fait mal. La position de la Municipalité peut être prise comme quelque chose de rigide de ne pas entrer en matière concernant la proposition de la Plage, ce site avait été mis dans tous les sites potentiels de la Commune. En 2009, lors d'une journée "au vert", la Municipalité avait pris la décision de repousser la patinoire régionale lors de la prochaine législature et de partir sur un projet de piscine suite à un postulat. La Municipalité a travaillé sur ce projet. L'île baignable de la Dullive amènera un accès au lac plus sympathique que celui de la Plage. Le PPA «Falaise-Plage» va garder l'accès public à la plage, même si comme annoncé il y aura un équipement hôtelier sur cette parcelle. L'accès au lac doit rester à cet endroit-là avec possibilité de lier l'ancienne plage à la nouvelle, ce qui est intéressant et a déjà été pensé dans les tractations avec les différents voisins. Le site de la plage est une fausse bonne idée, il n'y a pas assez de place pour faire un parc d'attractions. Il faut oublier ce site et se concentrer sur celui de Montoly. L'on est actuellement au statut de concours d'architecture, toutes les idées émises sont enregistrées et l'on essaiera de faire un programme de concours aussi près des attentes des Conseillers que de la population. Merci de soutenir ce préavis amendé ou sous-amendé, il n'y a aucun soucis.

- M. Cosandier: en lisant le préavis, il a eu de la peine à cerner l'objectif. Fallait-il en faire un bassin olympique de 50 m ou de loisirs de 25 m? Il est dit en 2009 qu'une réalisation de ce projet ne pouvait s'envisager que d'en cadre régional. Il serait bon de mettre dans les préavis quel est l'objectif que l'on attend par rapport au genre de construction et d'être précis ce qui éviterait toutes ces interrogations et discussions. Il demande à la Municipalité d'y penser pour les prochaines fois.

- M. Genoud: il y a confusion, c'est la patinoire qui était régionale. La piscine a toujours été une piscine glando-glandoise. La piscine a été rajoutée à l'emplacement de la patinoire régionale pour des questions énergétiques car une liaison patinoire – piscine était intéressante. Cela a été envisagé avec le Conseil régional et avec Nyon qui ne faisait pas partie du Conseil à ce moment-là, mais financièrement cela n'aurait pas été possible. Il faut savoir que pour un bassin de 50 m, le coût d'exploitation est 4 fois plus grand que dans ce préavis, c'est pourquoi la Municipalité est partie sur une piscine de 25 m. Il n'a jamais été question d'une piscine olympique régionale.

- Mme Roy: «Les commissions ont pris à cœur l'étude de ce préavis et ont regretté que le site de la Falaise n'ait pas été étudié. Nous avons demandé à la Municipalité de retirer ce préavis pour étudier cet endroit qui nous paraît idyllique. Nous sommes pour la piscine couverte mais avec une étude alternative à la Falaise. Donc, nous refusons ce préavis pour pouvoir déposer une motion pour le prochain Conseil demandant une étude sur ce site. Rien ne nous empêchera au vu de l'étude faite par la Municipalité de revenir le cas échéant au site de Montoly, il est vrai que nous

aurons perdu 3 mois mais sommes-nous vraiment à 3 mois près pour trouver le site idéal pour cette piscine? La piscine du Rocher qui a servi de base à ce plan a une surface totale de 1'000 m² qui comprend les deux bassins, les deux plongeoirs, les vestiaires et les locaux annexes. Sur une surface de 7'500m² cela représente une emprise au sol de 13 %. Notons aussi qu'une bonne utilisation de la déclivité du terrain devrait permettre de réengazonner la quasi totalité du toit de la piscine. Les baies vitrées de la piscine donneraient sur un terrain plat d'environ 20m en place du talus actuel. Il est vrai qu'elle est plus éloignée mais quelque soit l'endroit les élèves seront transportés par les bus scolaires. Le surcoût de la structure en béton est indéniable. Mais de combien? 5%, 10 %, 20 % du total du coût de la piscine? Seule une étude relativement simple permettra de répondre à cette question et de décider si ce surcoût est supportable.

En 2008, la commission qui étudiait la réponse au préavis 54 du 27 octobre sur le potentiel de développement de l'hôtel de la Plage, avait émis le vœu que l'étude porte sur l'entier du site de la Falaise. Où en sommes-nous aujourd'hui? En commission, nous avons eu l'information que suite à l'étude de l'Ecole hôtelière, l'idée serait de construire un hôtel de charme 4 étoiles et plus avec un port partiellement enterré pour accueillir 80 à 100 bateaux. L'unique plage de Gland aura disparu. Quand on sait que la plage de la Lignière est soumise à un droit de superficie de 50 ans et dans guère plus de 30 ans il arrivera à échéance et la seule plage qui restera parcelle communale sera celle de la Falaise».

- M. Waeger: est contre le fait de toucher à la Falaise et d'y construire une piscine. Cet endroit est l'un des derniers espaces verts au bord du lac lequel est déjà assez bétonné. Quant à l'accès, cela engendrerait une importante circulation automobile. Il accepterait le préavis à condition que les amendements passent.

- M. Cosandier: revient sur le texte du rapport de la Commission technique «*qui s'est interrogée sur la possibilité de faire de cette piscine un projet intercommunal comme cela avait déjà été envisagé. Il s'agissait de voir s'il y avait un moyen faire participer d'autres communes aux frais de construction ou de financement*». Donc il était bien question de faire une piscine régionale.

- M. Genoud: il s'agit du rapport de la Commission et il contient quelques petites erreurs, mais c'est le préavis municipal qui va être approuvé.

- M. Mawjee: l'on parle de bétonnage mais l'idée n'était pas de bétonner la verdure, mais de faire une piscine souterraine et au vu de la dénivellation de 15 m., elle aurait été à 7,50 m de profondeur ce qui fait que toute la plage aurait été une zone de verdure arborisée comme, par exemple, la piscine souterraine d'une propriété proche du golf.

- Mme Kulling: il n'a pas été demandé de faire un deuxième projet par rapport à celui présenté. Il est demandé d'accepter ou de refuser le préavis amendé ou pas. L'on dévie complètement du sujet.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- Le président relit le sous amendement et passe au vote.

Décision

Par 62 oui, 2 avis contraires et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le sous-amendement.

- La discussion est ouverte sur les amendements.

- M. Favez: partage les amendements, mais la formulation d'introduction de ceux-ci n'est pas adéquate. Il la trouve difficile à appliquer dans une procédure de concours et voit mal en programme de concours, demander aux bureaux qui ont fait ce projet de présenter plusieurs variantes. Il faudrait une formule imposant aux mandataires que de toute façon: il y 2 lignes d'eau supplémentaires, un plongeoir, une buvette, une pataugeoire, et non des variantes.

- Le président propose la modification suivante: le groupe GdG propose que les architectes intègrent dans leurs projets *les éléments de programmes suivants*:

- Mme Girod: avait le même avis et approuve les propos de M. Favez.

- M. Genoud: avec l'acceptation des amendements, l'on sort du contexte de 11 Mio, car des aménagements devront être apportés. Il faut être conscient que le projet va prendre de l'ampleur au niveau du crédit d'étude et de construction et qu'il dépassera les 12, voire les 12,5 Mio.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit les amendements et passe au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte les amendements.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée.
- La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, avec 13 avis contraires et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 87 amendé relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly» soit:

dans le cadre du concours une pataugeoire extérieure sera intégrée par les architectes dans leurs projets, ceci dans le cadre du crédit pour l'organisation du concours»;

que les architectes intègrent dans leurs projets les éléments de programmes suivants:

d'ouvrir de façon significative le bâtiment vers l'extérieur»;

de créer 2 lignes d'eau supplémentaires, les portant ainsi à 8»;

d'y incorporer un plongoir ou, au moins, une planche souple»;

d'envisager un lieu de type buvette ou établissement public convivial, prenant en compte les autres bâtiments du quartier (Espaces verts, Montoly, caserne des pompiers».

d'accorder, après amendements, un crédit de Fr. 346'230.-- (TVA comprise) et d'autoriser la Municipalité à organiser ce concours;

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 346'230.--.

6. Préavis municipal N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

- Mme Meigniez, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux Commissions ne vont pas dans le même sens que les conclusions municipales et ouvre la discussion.
- M. Genoud: apporte quelques précisions concernant le rapport de la Commission technique: page 1, 2^e alinéa: deuxième séance, *la Municipalité a été conviée mais non représentée*. La date retenue du 25 août n'était pas possible pour elle, elle l'a fait savoir immédiatement à la Commission et s'est excusée. Une date de remplacement a été cherchée entre le 11 et le 18 août pour rencontrer la Commission avec un représentant des CFF mais cela n'a pas été possible. Résumé de la première séance, 4^e ligne: *puisque dans la phase 2 tant le commerce des CFF que le secteur Est pourront impacter les aménagements prévus ici*. C'est une grosse erreur. Le commerce des CFF est prévu avec une certaine emprise de la 4^e voie et ne sera pas modifié par cette dernière, puisqu'il est prévu de faire le commerce en-dehors de la limite. Page 2, limitation de vitesse, 3^e ligne: *MM. Genoud et Dionne nous ont informé qu'il était loin d'être acquis cette limitation à 20 km/h*. Ce n'est pas du tout le cas, simplement la limitation de 20km/h n'était pas encore acquise, ni maintenant. Il a été dit à la Commission que l'intention était d'aller à la zone 20 km/h et que ce n'est pas parce que le Service des routes a émis un avis différent que l'on allait abandonner cette zone 20 km/h. Deux éléments sur cet aménagement créent soucis, ce sont le passage sous-voies et la limitation de vitesse en zone de rencontre. Des informations complémentaires seront données en cours du débat.

- M. de Hadeln: pour la Commission, la garantie du 20 km/h était un objet clé et cette garantie n'est toujours pas là. Pour rappel, les 3 routes débouchant sur la Place de la gare sont à 50 km/h. Il demande de refuser provisoirement ce préavis tout en sachant tous que quelque chose doit être fait. S'agissant d'un objet central de la ville, il doit être fait une conception globale de l'ensemble du territoire Nord et Sud entourant cette gare.
- M. Favez: cite un passage paru le 23 septembre dans le Journal 24Heures. *M. Genoud disait qu'il est assez dramatique que la Commission n'ait pas compris l'enjeu de notre projet à la gare.* Donc, il fait partie des 14 commissaires "imbéciles" n'ayant pas compris l'enjeu de ce préavis, il est surpris et irrité par de tels propos. M. Genoud minimise la problématique des 20 km/h. La Commission a été très surprise d'apprendre que le 20 km/h n'était pas du tout certain. Les mêmes problèmes sont survenus pour la Place de la gare à Yverdon et l'autorisation n'a toujours pas été obtenue de mettre cette zone à 20 km/h. Le préavis était insuffisamment préparé pour preuve, après la première séance, les commissaires ont reçu une copie d'un mandat attribué à un bureau pour tenter d'obtenir cette zone à 20 km/h. Il se refuse à ce que la commune engage 4.3 Mio pour un projet construit autour d'une idée d'une place conviviale de rencontre alors que l'on ne sait pas pour le moment si cette zone pourra l'être réellement. Pour lui, l'intention de mettre une zone 20 km/h est insuffisante, il lui faut une certitude et c'est ce qu'il attend. Il pourrait revoir sa position si la Municipalité donne des informations et que l'on a une garantie absolue que cette place devienne une zone 20 km/h. Mais en l'état, il encourage la Municipalité à retirer le préavis et attendre que cette garantie soit tombée formellement avec preuve absolue afin de rediscuter de ce projet.
- M. Hill: la construction se fera sur le terrain appartenant aux CFF, quel en sera l'apport pour la ville?
- M. Dewarrat: est étonné que l'on parle de convivialité sur cette place, car aux heures de pointe, les pendulaires courent à la maison, ils ne s'arrêtent pas. Dépenser une telle somme lui paraît beaucoup. Il déplore que juste après avoir fait le rapport de la Commission, les commissaires, alors qu'ils ne l'avaient pas eu avant, ont été informés d'un plan mentionnant un projet de passage sous-voies.
- M. Ph. Martinet: la Municipalité s'est donné de la peine pour enjoliver cette place alors que les attentes de la population ne sont pas prioritairement aux niveaux de l'esthétique ou de la convivialité, elles sont pour la qualité des quais, la protection contre les intempéries, le P + R, l'abri vélos. Il s'agit d'un malentendu initial. Ce qui surprend en terme de planification, c'est l'annonce pour dans un à deux ans maximum un PPA pour la partie Sud ainsi qu'une vision sur les emprises pour la 4^e voie. Finalement l'on peut se permettre de surseoir de 2 ans peut-être pour investir sur une belle place, si tant est qu'il en reste quelque chose une fois que la 4^e voie sera définie. Concernant le parking sous le préau de Grand-Champ, pour ceux qui s'en rappellent, la Municipalité de l'époque disait qu'il le fallait absolument, il avait été dit à cette dernière que ce n'était pas la priorité et le bon investissement. Ce parking n'a pas été fait et l'on a survécu. Il faut penser qu'il y a maintenant la piscine avec ses améliorations, les bâtiments plurigénérationnel et des Espaces verts, la patinoire éphémère qui n'est pas dans le plan des investissements, les aménagements Vy-Creuse. Certes, il y a des bons résultats mais si l'on peut surseoir à cet investissement et que l'on peut y voir plus clair dans 2 ans, ce n'est pas dramatique.
- Mme Labouchère: il faut une cohérence par rapport aux investissements de la ville, aux attentes de la Municipalité, du Conseil communal et des habitants. Le projet n'est peut-être pas tout à fait mûr. Il ne sert à rien de faire des choses de bric et de broc. Il faut se donner un peu de temps pour réfléchir. Ce ne serait pas dramatique si cela peut apporter un plus et que tout le monde soit d'accord sur un projet cohérent.
- Mme Gilliland: ce projet ne la satisfait pas entièrement, elle est déçue que la zone 20 km/h ne soit pas assurée et a de la peine à attendre que l'on puisse faire mieux plus tard. Une information a été faite auprès de la population, une partie de celle-ci était satisfaite que l'on fasse quelque chose, alors pourquoi attendre?
- M. Waeger: les voyageurs méritent mieux que cette place actuelle. Il est dommage de ne pas avoir les éléments concernant le 20 km/h et c'est cela qui manque. Repousser le projet? Cela ne veut pas dire que dans 2 ans cela sera mieux.

- M. de Hadeln: une partie des 4 Mio sera gaspillée le jour où le passage sous-voies se fera puisqu'il impliquera de nouveaux travaux. Voilà pourquoi il faut attendre que le projet soit conçu globalement pour le Nord et le Sud car il s'agit d'un problème de communication entre les deux parties de la ville.
- M. Turrettini: on a le droit de changer d'avis, de modifier ou d'améliorer. Lors de la présentation à la population, il avait été relevé que les attentes des voyageurs n'étaient que très peu prises en compte, qu'il s'agit d'un magnifique projet d'urbanisme sur la partie appartenant à la commune, qu'elle n'a pas d'emprise sur les CFF et qu'en conclusion, les voyageurs n'avaient qu'à attendre que les CFF fasse quelque chose. Finalement, beaucoup d'argent sera dépensé sans prendre en compte les besoins des voyageurs, c'est pourquoi il faut refusé ce préavis.
- M. Genoud: il est bien que le Conseil communal débattenne mais cela devient fastidieux pour tous avec les nombreux points relevés et à clarifier. M. le Municipal présente des documents au rétroprojecteur, ils seront annexés au procès-verbal. L'idée est d'abord de mettre sur pied un projet répondant aux attentes des utilisateurs et ensuite de le réaliser. Vu les réticences rencontrées par la Municipalité de la part de la Commission, la Municipalité a anticipé l'étude. M. Aragao, l'expert mandaté a été étonné que cela se fasse avant d'avoir l'argent. En tenant compte des bases légales, il a intégré dans le plan des mobilités douces une zone de rencontre. La fréquentation actuelle sur la place de la Gare est de 1'500 à 1'600 véhicules/jour. Pour légaliser une zone de rencontre qui est la même formalité qu'une zone 30 km/h, il faut effectuer des mesures de vitesse en prenant pour référence 150 à 200 véhicules qui ne doivent pas être gênés par qui ou quoi que se soit afin que les valeurs soient acceptées. Dans la direction de la Ballastière, l'on s'aperçoit que le V85, 85 % des gens passant respectent les vitesses actuelles. Dans l'autre sens, lorsque l'on rentre depuis le Lavasson, l'on se rend compte que les vitesses sont relativement faibles ce qui pousse par des aménagements appropriés à une zone de rencontre. Par comparaison dans 6 villes où il y a plus de trafic que chez nous, la zone 20 km/h fonctionne très bien. Yverdon est l'exemple posant problème au Canton car la réticence provient de la configuration rectiligne de la zone de rencontre avec une dizaine de bus passant sur cette zone. La crainte des responsables du Service des routes est que les bus ne respectent pas les limitations de vitesse. Dans les contrôles effectués à Gland, les bus respectent la limitation de 50km/h et roulent même en-dessous. Selon l'expert, l'on peut sans autre légaliser cette zone 20 km/h. Avec beaucoup de piétons et de cyclistes circulant à des heures précises, cela correspond exactement à l'ordonnance fédérale pour faire une zone de rencontre. La réticence du Canton est due à la mixité entre zone 30 km/h où il est possible de traverser n'importe où mais sans priorité et la zone 20 km/h où les piétons ont la priorité sur les automobilistes. Il y a 3 routes arrivant à 50 km/h et qu'une arrivant à 30 km/h sur la place et d'après l'expert, qui remettra prochainement son étude, c'est de faire une zone 20 km/h à cet endroit-là. L'information donnée à la Commission après la rédaction de son rapport, la Municipalité s'en excuse, est due à un gros doute sur le passage inférieur. Les 2 ans dont il a été question sont utopistes, ce seront plutôt entre 5 à 7 ans, en étant optimiste, pour un passage. La Municipalité a mis en avant que les CFF commenceraient en 2012-13 les études sur la 4^e voie et pour faire ce passage il est indispensable d'avoir l'emprise totale de la 4^e voie. L'intention de la Municipalité est de construire un passage avant la 4^e voie. La volonté est d'attendre l'emprise de la 4^e voie, puis partir sur le quartier Sud et avec les explications données sur le plan, peu de choses seraient touchées sur les équipements actuels.
- M. Mawjee: le plafond d'endettement est de 97 Mio et si tous les préavis sont acceptés, il y a un potentiel de 85. Les 12 Mio pour la piscine sont justes. Il faut mettre des priorités et choisir les projets urgents, même si l'on sait que ces dépenses ne seront pas réalisées immédiatement.
- M. Grandjean: si la Municipalité présente le projet de la place de la Gare, c'est que le Conseil l'a demandé depuis longtemps. Un quart concerne des travaux dans le sous-sol qui, peut-être, ne pourront pas attendre 2016-18. Les autres travaux concernent les abris pour bus et voyageurs, côté place de la Gare. La réalisation des 3^e et 4^e voies est éloignée, il faut savoir que très peu de travaux faits maintenant seront démolis pour le passage sous-voies. Il encourage à accepter le préavis.
- M. Favez: le mandataire assure que cette zone pourrait être à 20 km/h, mais il faut une décision de l'Autorité et non d'un mandataire. Il a l'impression que le Conseil et les opposants sont trompés et lit la réponse adressée en son temps aux opposants à la réalisation du shop «l'introduction d'une

zone de rencontre 20 km/h répond également aux soucis exprimés notamment par certains opposants au problème évoqué». Or, il n'y a aucune garantie jusqu'à ce jour et la sagesse voudrait que l'on attende que la décision formelle tombe.

- M. Genoud: il n'y a aucun intérêt à attendre l'accord de la sous-commission en matière de limitation de vitesse puisque toutes les conditions nommées dans l'ordonnance qui gère les zones 30 km/ ou de rencontre sont remplies. Les travaux de génie civil peuvent être faits dans la période de novembre à février, ensuite vient la partie de stabilisation de toute la place pour pouvoir mettre un revêtement 100 % naturel car il n'est pas possible d'appliquer ce revêtement sans avoir laissé le fond se stabiliser pendant une année. Ce sont des contraintes techniques avec ensuite le même principe que pour la zone 30 km/h, une année d'exploitation et voir les aménagements complémentaires à faire. Le report de ce préavis ne va pas coûter moins cher et ne va rien changer du tout puisque la zone 20 km/h va être acceptée et la stabilisation du sous/sol sera exécutée. Concernant le bâtiment commercial, depuis 2006 la Municipalité a freiné les CFF en leur disant ne pas vouloir ce bâtiment au milieu de nulle part. En refusant ce préavis, le bâtiment commercial se trouvera au milieu de nulle part. Cela fait 10 à 20 ans que l'on essaie d'avoir une place de la Gare digne d'une ville de 11'624 habitants. Repousser le préavis va à l'encontre de la population, il faut voir plus loin et approuver le préavis.
- M. Rohrer: puisqu'il est si facile d'avoir une zone 20 km/h au nord de la gare, comment se fait-il qu'elle ne soit pas encore en fonction au sud de la gare, alors qu'elle est attendue depuis des années et que les conditions sont les mêmes?
- M. Genoud: il a été expliqué que tout l'aménagement de la gare se fait en 3 phases avec un groupe de travail comprenant les CFF, le Canton et la Commune. C'est une continuité, d'abord le Nord, puis le Sud. Il serait aberrant d'aménager une zone de rencontre au Sud alors qu'elle va être aménagée dans 5 à 7 ans.
- M. Barioni: ne comprend pas. Il semble que le 20 km/h soit imminent et tout à coup il serait question d'attendre 3 à 4 ans? Est-il possible de préciser?
- M. Genoud: 3 à 4 ans c'est pour avoir l'emprise 4^e voie et partir dans les études qui vont nécessiter 1 à 2 ans. Voilà pourquoi l'on arrive à 6–7 ans pour entamer une réalisation de la suite. La zone 20 km/h est acquise avec l'expertise que l'on a, il n'y a absolument rien qui va pouvoir dire maintenant on ne la fait pas.
- M. Hill: que donne en échange les CFF avec les 4,3 Mio que l'on va investir sur leur terrain et quel contrat avec eux?
- M. Genoud: pas grand chose si ce n'est une belle place de la Gare. Les travaux à terminer par les CFF sont la pose des marquises et salles d'attente à fin octobre puis le bâtiment voyageur sera refait et le bâtiment technique repeint. Les CFF donne le droit de travailler sur leur parcelle et ne vont pas tout chambouler dans les 6 mois à venir. Il n'y a pas de contrepartie sur cet aménagement.
- M. Cosandier: visiblement il n'y a aucun échange avec les CFF à part le droit octroyé d'utiliser leur parcelle. Il est important d'avoir la sécurité de ce projet car investir plus de 4 Mio aux frais du contribuable et aller lui expliquer après que l'on a pas pu atteindre les objectifs là, l'image en prend un sacré coup.
- M. Genoud: dire que les objectifs n'ont pas été atteints n'est pas juste. Les objectifs sont de rendre une place de la Gare plus conviviale, facile d'accès, donner des places couvertes pour les vélos. Le but n'est pas de faire plaisir aux CFF mais d'avoir un lieu respectueux envers les usagers et d'avoir une place de la Gare digne des années à venir.
- M. Favez: a de la peine à comprendre la position de la Municipalité. Elle prend ce soir un risque énorme de se fédérer un certain nombre d'oppositions par le fait que les 20 km/h, malgré ses dires, ne sont pas encore garantis. En suspendant aujourd'hui cette décision, la Municipalité assure que ce sera le cas, par contre en n'ayant pas cette garantie, certains Conseillers voteront non à ce projet. Si la majorité du non l'emporte, le projet est enterré et là effectivement, il y en aura pour 5 à 6 ans. Ce que l'on demande, c'est de retirer provisoirement ce projet. Si la Municipalité ne veut pas le retirer spontanément, M. Favez demandera une suspension en vertu de l'art. 88, renvoi de la décision, en espérant que d'ici le prochain Conseil la garantie des Services tombe. Il est exclu pour lui de voter ce projet tel quel. Il a bien entendu le président du GdG parler des attentes de la population. Certes, il y

a des attentes pour la place de la Gare mais elles ne sont pas toutes pour celle-ci, elles sont sur le passage sous-voies qui par temps de pluie est inondé, sur les quais très mal entretenus, trop bas, trop courts et insuffisamment protégés malgré les aménagements en cours et qui ne permettront pas de corriger ces défauts. Si le projet passe ce soir, il proposera, dans la foulée, un référendum spontané voté par le Conseil communal pour connaître vraiment les attentes de la population. En attendant, il invite les Conseillers soit à suspendre ce préavis ou soit, et il en fait la demande au sens de l'art. 88, un renvoi de la décision.

- Pour mémoire, le président lit l'art. 88.
- M. Lambelet-du-Gay: il y a une méconnaissance profonde des besoins de la population. Ce que l'on attend ce sont des résultats et une amélioration sur la place avec des équipements mais aussi pour une utilisation pratique des usagers. Il soutient la proposition de l'art. 88.
- Mme Girod: la place de la Gare fait couler beaucoup d'encre avec aussi les deux réponses aux postulats à l'ordre du jour de ce soir. Elle est moyennement enchantée par ces aménagements et était encline à suivre les conclusions des deux commissions. Les attentes de la population ne sont peut-être pas forcément pour cette place mais probablement plus sur l'équipement des quais; malheureusement ce n'est pas du ressort de la commune mais bien de celui des CFF et nous sommes confrontés à cette réalité. La place ne va pas changer le quotidien des usagers, mais à son sens, cela montre une volonté marquée de la part de la Municipalité et du Conseil communal pour faire quelque chose. Elle se demande ce que les citoyens vont comprendre si l'on refuse ce projet? Il est toujours possible d'attendre, mais à un moment donné il faut trancher. Elle a écouté les explications de la Municipalité et s'en remet à ce qui a été dit en espérant que cela est vrai et que le 20 km/h sera définitivement acquis. Il y a maintenant un projet et elle pense que dans l'esprit des gens, avec les travaux sur les quais, l'on voit que quelque chose se passe. Elle encourage à soutenir le projet et demande à la Municipalité de communiquer sur la suite de toutes ces réticences. Quant aux Commissions, les questions sont à poser quand les municipaux sont là et non pas par la suite.
- M. Cretegnny: quels sont les risques pris par le Conseil en acceptant? Nous ne sommes pas dans une société bananière, mais dans une société où au moment où l'on respecte un certain nombre de critères indiqués pour obtenir quelque chose, il n'y a aucune raison que l'on ne puisse pas les obtenir. La seule chose, si l'expérience devait démontrer que nous sommes dans une telle société, est que l'on va se retrouver avec une zone 30 km/h au lieu d'une zone 20. La Municipalité est certaine d'obtenir cette zone 20 km/h. Concernant le service aux voyageurs, il est important pour la Municipalité d'obtenir plus des CFF, le combat va continuer avec l'espoir d'avoir quelque chose de plus dans quelques années. Les CFF ont conscience qu'ils doivent lâcher du lest par rapport à la commune de Gland pour une gare ne ressemblant plus à l'une du Far-West et pour la 4^e voie qui doit permettre avec Rail 2030 d'obtenir des trains au quart d'heure. Au niveau des équipements proposés par la Municipalité, il n'y aura dans 3 ans rien d'autre de plus. A un moment donné, il y aura le passage sous-voies qui devra être fait, il se trouve dans les projets de l'agglomération. Dans la région, les projets de mobilité douce ne sont pas légions et il y en a un là avec une traversée intéressante. Il encourage le Conseil à ne pas laisser passer cette opportunité et à voter le projet.
- M. Hill: il y a plusieurs préavis ce soir avec beaucoup d'argent en jeu et il est important de se focaliser sur les priorités. Un effort particulier a été fait pour réduire la dette de la commune et si tout est accepté, l'on va avoir des problèmes.
- M. Waeger: il faut aussi penser aux voyageurs prenant les bus dans des conditions plus que déplorable. Avec ce projet, il y aurait des améliorations pour bien des personnes. Il faut voter pour.
- M. Collaud: lors de la présentation du tableau de bord concernant le terrain synthétique, il avait été dit que la marge d'autofinancement devait être au minimum de 6 Mio par année. Actuellement par rapport à ce tableau nous sommes au-dessus. Si tous les préavis sont validés, 5 Mio de plus seront entamés par rapport au tableau de bord, par contre ces 5 Mio étaient déjà dans la réserve que l'on avait avant. Chaque fois que l'on fait un calcul, il n'est jamais tenu compte de la trésorerie que l'on possède en caisse. Ce qu'il fait qu'aujourd'hui, il y a 10 Mio en caisse et que l'endettement réel est de 57 Mio. Chaque année, il ne faut pas oublier que la marge d'autofinancement annuelle dégagee (objectif calculé chaque fois avec une approche de 6 Mio) l'on peut se permettre 6 Mio

d'investissement par année, sans augmentation. D'après les calculs effectués et si les préavis sont acceptés, l'on ne devrait pas dépasser 74 à 75 Mio d'endettement à la fin.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'art. 88 puis demande si un cinquième des membres soutient la proposition de M. Favez.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstentions signifiés, le Conseil communal accepte le renvoi du préavis municipal N° 88 à la séance du 11 novembre 2010.

Après une interruption de séance décidée par le président, les débats reprennent.

Avec le départ de Mme Mauricette Peltier, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

7. Préavis municipal N° 90 relatif à la réalisation des infrastructures routières concernant le plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».

- M. Finini, rapporteur, précise que le planning des travaux a été annexé au rapport après la rédaction de ce dernier, puis il lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: le diagramme des travaux montre que pendant 2 à 2 ans et demi, il y aura l'ancien pont avec le chantier et les mesures prises par le constructeur pour éviter que 2 camions ne se croisent. Ce sont les seules choses mises en place face à un surcroît de trafic. Comme déjà dit lors du Conseil de février, il semblerait possible et souhaitable d'avoir une rampe et une passerelle provisoires pour les piétons et cyclistes afin que ces derniers puissent franchir ce pont avec un peu plus de sécurité pendant la durée des travaux jusqu'au remplacement par le nouveau pont. Il propose l'amendement suivant: *«une rampe et une passerelle provisoires pour les piétons/cycles seront réalisées afin de sécuriser le franchissement du pont actuel pendant la durée du chantier».*
- M. Fargeon: *«ayant eu l'opportunité de recevoir l'amendement proposé, nous avons consulté l'OFROU qui nous donne la réponse suivante: la pose d'une passerelle accrochée à la structure du pont doit impérativement faire l'objet d'une procédure «DETEC» qui prendrait 18 mois. Ce qui implique une éventuelle approbation de cette structure pratiquement dans le même échelle de temps que la mise en œuvre des travaux du pont. L'OFROU cependant propose la mise en œuvre de séparations de type «variogard» sous forme d'éléments métalliques fixés sur la voie de circulation du pont permettant de mettre en sécurité les piétons. Notre souci est que cette structure réduira d'une manière sensible la largeur de la voie de circulation de ce pont déjà étroit. Cette éventualité sera étudiée et nous définirons si cette proposition est une bonne solution. Cette question pourra être posée aux représentants de l'OFROU lors de la séance de présentation du 14 octobre».*
- M. Ph. Martinet: précise que lors de sa rencontre avec le directeur responsable des questions de développement durable chez Losinger, ce dernier était rentré en matière et admettait aussi que malgré l'argument des 5 à 6'000 véhicules/jour, c'était effectivement étroit et posait un problème. Qu'ont les Glandois à gagner, si ce n'est d'avoir quelques logements pour leurs enfants devant se loger par la suite. A part cela les Glandois sont perdants sur toute la ligne pour une sacrée durée. Pour les Glandois d'aujourd'hui utilisant la Vy-Creuse, on peut faire cet effort et pas toujours commencer par dire que cela n'est pas possible. L'on est toujours suspendu à la bonne volonté des uns et des autres mais l'on peut aussi anticiper surtout lorsque l'on fait un chantier d'une telle ampleur.

- M. Fargeon: ne peut clairement pas laisser M. Martinet sous-entendre que le futur eco-quartier du Communet-Borgeaud n'apportera aucune plus-value à la ville de Gland. La Municipalité de par ce projet, permettra d'offrir des solutions de logement pour les enfants et les personnes âgées de la commune.

Quant à dire que la Municipalité répond régulièrement que ce n'est pas possible est gênant. La demande de mise en place de cette passerelle prendra un certain temps compte tenu des processus et des contraintes obligatoires définies par la hiérarchie de l'OFROU et cela est une réalité.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et passe au vote sur cet amendement.

Décision

Par 29 oui, 11 non et 18 abstentions signifiées, les Conseillers acceptent l'amendement.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée.
- La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Par 51 oui, 2 non et 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 90 amendé relatif à la réalisation des infrastructures routières concernant le plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud», soit:

d'accepter l'amendement suivant «Une rampe et une passerelle provisoires pour les piétons/cycles seront réalisées afin de sécuriser le franchissement du pont actuel pendant la durée du chantier»;

d'accorder le crédit de Fr. 6'396'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 6'396'000.--;

d'approuver les réponses aux oppositions et observations décrites dans le présent préavis;

de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec ces travaux.

8. Préavis municipal N° 91 relatif à la construction d'un îlot modérateur de trafic au carrefour de la rue de l'Etraz et de la rue de la Paix.

- Mme Meigniez, rapporteur, lit tout d'abord l'amendement de la Commission technique «*que la partie marquée au sol (rayures blanches et noires) de l'îlot soit surélevée de 4 cm au minimum par des pavés*». La Commission demande que la réalisation des travaux soit soumise aux conditions suivantes: sitôt que l'îlot aura été réalisé, la Municipalité s'engage à procéder à une campagne de mesures de vitesse dans les deux sens de circulation sur une statistique de 6 mois. Si les résultats démontrent toujours des vitesses excessives, des mesures complémentaires devront être entreprises pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de ce préavis, puis elle lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- M. Favez: s'agit-il d'un vœu ou un amendement de la Commission concernant la surélévation pavée de l'îlot central? L'on a vu les remarques du TCS concernant les aménagements de la rue de la Gare, décrochements, arrêtes dangereuses pour les cyclistes. Il imagine le même danger pour ce genre de ralentisseur avec une surélévation en pavés. La Municipalité peut-elle assurer qu'elle fera une réalisation en tenant compte des problèmes et en trouvant une solution sécurisante pour les cyclistes?

- M. Fargeon: ce type de surélévation est réalisé à beaucoup d'endroits selon les explications du Voyer de l'Etat. C'est le seul moyen de permettre aux voitures et camions de passer sans trop de gêne sur l'élément. Il ne devrait y avoir aucun souci pour les cyclistes.

- M. Rohrer: regrette que l'on ait pas profité de ce préavis pour établir un inventaire de toutes les zones de Gland rencontrant le même type de problème.
- M. Amado Ribeiro: lors des prochaines études de modération de trafic, il serait intéressant que l'on puisse voir les critères et les choix des variantes étudiées.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et passe au vote sur cet amendement.

Décision

A une large majorité sans avis contraire et 2 abstentions significatives, les Conseillers acceptent l'amendement.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée.
- La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité sans avis contraire et 2 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 91 amendé relatif à la construction d'un îlot modérateur de trafic au carrefour de la rue de l'Etraz et de la rue de la Paix, soit:

*d'accepter l'amendement de la Commission technique proposant «Que la partie marquée au sol (rayures blanches et noires) de l'îlot soit surélevée de 4 cm au minimum par des pavés»
d'accepter le préavis municipal N° 91 amendé et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*

de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec cette réalisation.

9. Préavis municipal N° 92 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu-dit «Montoly».

- Mme Petraglio, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit d'abord le vœu de la Commission des Finances *souhaitant que dorénavant la Municipalité, dans ses préavis, donne plus de détails concernant les surcoûts dus aux normes de la gamme Minergie*, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: première page, chapitre discussion, 2^e §, 2^e ligne du rapport de la Commission technique, il faut lire . . . de la voirie et des *Espaces verts* et non des pompiers.
- M. Favez: toutes les commissions se déroulent maintenant hors du bâtiment communal et lors de la phase précédente, la Commission avait déposé un vœu pour une réalisation d'un endroit convivial pour les fins de séances dans le bâtiment. Il n'est pas fait mention dans le programme d'un tel lieu, qu'en est-il?
- M. Genoud: ce lieu est prévu et englobé dans le projet du bâtiment au niveau du sous-sol.
- M. Favez: il semble que le sous-sol ait été supprimé, peut-être a-t-il mal lu?
- M. Genoud: non, tout n'a pas été supprimé. Une partie sous les locaux polyvalents est restée et un local y sera aménagé. C'est la partie de stockage sous la halle des *Espaces verts* et du garde-meubles qui a été supprimée.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité sans avis contraire et ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 92 amendé relatif à l'octroi d'un crédit de construction d'un nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents su lieu-dit 'Montoly', soit:

d'accorder le crédit de Fr. 7'270'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 7'270'000.--.

10. Préavis municipal N° 93 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016.

- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Turrettini: lors du dernier Conseil, il avait demandé à la Commission d'aborder la problématique du fait que d'un côté, l'on avait augmenté le nombre de municipaux pour diminuer leurs charges de travail et que de l'autre côté on les augmentait pour compenser le futur travail vu les tâches importantes. La Commission a évoqué ce problème dans son rapport, mais ses réponses ne sont pas très satisfaisantes. La Municipalité est un peu juge et partie, en l'affaire. Elle présume qu'il y aura quand même plus de travail malgré le fait qu'elle soit plus nombreuse. Il suggère de refuser ce préavis afin de laisser un an s'écouler et pouvoir enfin connaître véritablement les charges réelles de travail, savoir si oui ou non elles ont diminué vu l'augmentation des municipaux. Pour être cohérent avec nous-mêmes, nous devrions surseoir la décision d'un an, quitte à ce que la Municipalité le représente, chiffres à l'appui, dans un an en disant oui notre charge de travail a augmenté malgré le fait que l'on soit plus nombreux.
- M. Collaud: la rémunération de la Municipalité se fait en 2 phases. Depuis le début de la législature, c'est la partie fixe qui a beaucoup augmenté. Elle comprend toutes les séances de la Municipalité, les rencontres avec le bureau, les préparations des dossiers avec les différents dicastères, les ordres du jour, la signature du courrier, les réunions des syndic du district. Cela ne changera rien d'être 5 ou 7, il est nécessaire de participer à ces séances. L'autre partie est variable. Il y a 500 h de vacations effectuées par municipal, multipliées par 5 cela donne 2'500 h. L'on peut supposer que l'on passerait alors entre 3'000 - 3'100 h. Il n'y aura pas 500 h multipliées par 7.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 3 avis contraires et 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 93 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2011 - 2016, soit:

de fixer les indemnités annuelles des membres de la Municipalité pour la législature 2011 - 2016 comme suit:

Fixe annuel	Syndic Municipale/municipal	Fr. 60'000.-- Fr. 40'000.--
Vacation	Tarif horaire	Fr. 45.--
Débours	Syndic Municipale/municipal	Fr. 5'000.-- Fr. 4'200.--
LPP	Participation communale	Taux maximum: 16%

AUTRES OBJETS

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur de la réalisation d'un passage sous-voies avant 2030!»

- La séance est agendée le 13 octobre 2010 à 19h00. Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Tacheron Jacques, lib. *Membres:* Chuffart Michel, GdG, Lieber Arthur, GdG, Mayer David, GdG – de Hadeln Moritz, soc – Waeger Jean-Marc, soc – Chitra Emilie, rad.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: relève que dans sa réponse la Municipalité dit, dans le 3^e §: *En général, ces derniers ont été construits majoritairement à l'abord des gares où les problèmes de sécurité et de circulation sont les plus importants.* Or, dans les deux postulats de MM. Martinet et Favez concernant la problématique de la gare, il est dit exactement le contraire, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas plus de problèmes de sécurité à la gare qu'ailleurs sur le territoire de la commune. Il invite la Commission à analyser cette appréciation de la Municipalité et savoir ce qu'il en est.
- M. Rohrer: dans ce même paragraphe, il est dit: *le passage sous-voies est prévu pour les piétons et les cyclistes.* Il ne voit pas où il est réservé aux cyclistes puisque ceux-ci, actuellement, ne sont pas autorisés à passer, si ce n'est en poussant leur vélo. Il faut mettre piétons et non pas cyclistes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare».

- Mme Girod, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: constate qu'il y a eu, avec ces deux postulats, un certain nombre de réponses, de propositions et de développements d'idées qui permettront certainement d'améliorer la situation actuelle. Dans ce sens-là, un premier pas a été franchi. Le rapport de la Commission précise bien que cette idée ne doit pas être abandonnée mais intégrée dans une réflexion à plus long terme. La réponse est loin de le satisfaire et il s'abstiendra sur le vote final.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, avec 3 avis contraires et 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare».

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la Gare et riverains: quelles solutions?».

- M. Mayer, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: apporte quelques éclaircissements en complément du rapport: 2^e page, poste du travailleur social: actuellement, 30% est payé directement par Gland à l'Espace Prévention La Côte; le 70 % restant est pour la région, dont 20% est pour Gland. Avec cette

répartition cela représente en gros une présence sur Gland de 50%. La Municipalité souhaite porter à 60% ETP au niveau de Gland plus toujours le 20% du solde.

Concept Railfair: il ne s'agit pas de deux personnes bénévoles, mais de *patrouilles* de deux personnes. Il faudra bien sûr trouver plus que deux personnes. La recherche et l'engagement de bénévoles se font directement par les CFF. Ils pourront éventuellement s'adresser à la Municipalité qui leur donnera des renseignements pour les aider dans ces recherches.

Précisions sur les statistiques de la gendarmerie: lors de chaque appel au 117, le planton de service à la Blécherette prend l'appel et note la nature de la plainte. Il y a une dizaine de mentions permettant de définir le type de nuisance et c'est ainsi que l'on reprend les statistiques des nuisances qui sont en rapport soit avec la gare, soit sur l'ensemble de la localité.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la Gare et riverains: quelles solutions?».

14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Les zones 30: la mobilité douce est-elle en danger?»

Le président demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse, puis lui passe la parole.

- Mme Labouchère: est satisfaite de la réponse et remercie la Municipalité. Elle espère que lorsque le bilan définitif sera fait, l'on aura des informations détaillées pouvant être utiles pour notamment servir de base à ce qui sera proposé dans les autres parties de la localité. Elle relève qu'une information détaillée sur le comportement à adopter à l'intérieur des zones 30 km/h avait été faite auprès des écoles en 2009. Lorsque l'on voit certains enfants dévaler à vélo ou à trottinette la rue de la Gare, il serait judicieux et pas inutile de renouveler de façon régulière l'information.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Nomination d'une Commission pour l'étude de la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac»

La date de la séance sera fixée ultérieurement d'entente avec les membres. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Jaquier Jean-Marc, rad. *Membres*: Roy Arlette, GdG – Vallotton Roland GdG – Favez Jean-Michel, soc – Peltier Mauricette, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Nomination d'un-e délégué-e auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones»

M. Charanjit Dhanjal ayant démissionné, une place est à repourvoir au sein de cette Association.

- M. Waeger: propose la candidature de Mme Muriel Favez.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le nombre de candidat étant égal au nombre de place à repourvoir, il est procédé à l'élection à main levée.

A l'unanimité, Mme Muriel Favez est élue déléguée auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».

Le président souhaite plein succès à Mme Favez en tant que déléguée auprès de l'Association.

17. Divers + propositions individuelles

Le président relève que lors de l'interruption de séance, il arrive que des Conseillers s'absentent et ne reviennent pas. Il est vivement souhaité et recommandé à ces derniers de s'annoncer auprès du bureau et ce afin de pouvoir en tenir compte lors de votations sur différents objets encore à traiter.

- M. Calabrese: annonce qu'une conférence-débat public, animée par plusieurs orateurs, se tiendra le 4 novembre 2010 à 19h30 au Théâtre de Grand-Champ. Le sujet en est: «Développement durable: quelles perspectives pour la ville de Gland?».
- M. Favez: remercie la Municipalité pour la suite qu'elle a donné à la Résolution votée par le Conseil au sujet des rives du lac. Il salue la décision courageuse de Mme de Quattro, cheffe du Département qui est revenue sur un courrier de l'un de ses collaborateurs sur ce même sujet et espère que les propriétaires concernés sauront peser les enjeux entre intérêts publics et privés. Il signale qu'une conférence-débat se tiendra le 11 octobre 2010 à 20h15 aux Tuillières sur la thématique des rives publics.
- M. Finini: il est vrai qu'il lui arrive de représenter son employeur pour divers évènements, mais il est bien entendu qu'au sein de ce forum, il n'est qu'un simple citoyen ne représentant que lui-même. Il s'engage à éviter tout conflit d'intérêt en s'abstenant de tout sujet qui pourrait avoir rapport avec son employeur.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance tout en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 11 novembre 2010 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 23h37.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes:

Motion de M. Amado Ribeiro Marco Fulvio intitulée «Pour une révision du Plan directeur régional».

Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Pont sur la Promenthouse permettant une liaison piétonne Gland – Prangins évitant le Pont Farbel».

Documents concernant la place de la Gare.